



Les eco industries en Poitou-Charentes

lundi 23 juillet 2007, par [lpe](#)



Le **pôle des eco-industries en Poitou-Charentes** a l'ambition de développer l'innovation et la compétitivité des entreprises de la région dans le domaine des activités eco-industrielles.

Dans ce domaine, l'Europe connaît depuis 5 ans une hausse de 25% des emplois et la France dégage un chiffre d'affaire de 29 milliards d'euros ; autant dire que l'enjeu est d'importance. Les marchés émergents dans ce domaine sont portés notamment par la réglementation qui entre progressivement en application ; citons par exemple :

- l'obligation d'incorporer 10% de biocarburants d'ici 2010 qui va nécessiter la mise en place d'outils de production capables de transformer 10 millions de tonnes de végétal,
- le remplacement de 20% des carburants fossiles par des carburants issus de la biomasse, ce qui permettra de créer ou de préserver 50000 emplois et d'économiser 3 milliards de dollars en importation,
- le traitement des équipements électriques et électroniques qui s'accroît de 3 à 5% par an et qui représente actuellement 1,7 millions de tonnes...



Le pôle des eco-industries se place donc dans un objectif général de progressivement les rejets dans l'atmosphère ; l'enjeu majeur étant la **réduction des gaz à effet de serre**. A ce titre, un **livre blanc** a été rédigé, il peut être téléchargé sur le site de l'ADEME en [suivant ce lien](#).

4 axes de travail ont été déterminés entre les différents partenaires de ce pôle :

- substituer le carbone d'origine fossile (charbon, gaz naturel, pétrole) par du carbone renouvelable grâce aux agro-énergies (agro-carburants et agro-combustibles), agro-produits (biolubrifiants, biosolvants), agro-matériaux (renforcés de fibres végétales ou biodégradables) ;
- économiser le carbone d'origine fossile par le recyclage des matériaux et la valorisation des déchets, le caractère durable des matériaux composites, l'eco-conception des bâtiments et des espaces urbains, le recours accru aux énergies renouvelables ;
- participer à l'éviction des gaz à effet de serre : efforts à faire dans le secteur des transports et du tertiaire, recherches sur le domaine de l'eau, sur l'utilisation des sols et de leurs ressources ;
- piloter le changement par le management environnemental et l'eco-conception.

Le fil conducteur étant d'assurer un développement économique raisonnable et durable.

Les projets de première priorité porteront dans la région sur :

- le **développement des cultures dédiées pour les agro-énergies, agro-matériaux et agro-produits,**
- la **création d'une unité de production de biodiesel et de développement des agro-combustibles,**
- le **recyclage des matériaux et la déconstruction sélective des bateaux de plaisance,**
- **l'introduction de fibres naturelles dans les matériaux thermodurcissables,**
- les programmes démonstrateurs de construction et d'urbanisation durables.

Concrètement, **la Région soutient les investissements des entreprises visant à rejoindre ou à dépasser les normes environnementales dans le cadre de la Convention régionale du développement de l'emploi par l'économie (Cordee) ;**

Elle accompagne avec l'ADEME au titre du fonds régional pour la maîtrise de l'énergie, des déchets et du développement durable (FRME3D) **les entreprises dans leurs actions de maîtrise de l'énergie, de promotion des énergies renouvelables, de gestion des déchets, d'organisation des transports, de qualité de l'air, de management environnemental, de démarche qualité environnementale dans les zones d'activités.**

A ce titre, les différents partenaires de ce pôle : entreprises, Conseil Régional, mais aussi chercheurs des laboratoires locaux associés au CNRS et à l'ENSMA,... participent à différents forums et plates-formes afin de travailler dans le sens des 4 axes définis ci-dessus.

Pour en savoir plus : [site du Pôle des eco-industries](#)